Merci d'apporter pour la constitution de votre dossier :

- La carte d'identité des 2 conjoints
- (Si possible : extrait d'acte de naissance et/ou livret de famille)
- L'entente préalable valable pour un maximum de 6 tentatives
- L'ordonnance
- L'indication de l'IAC (qui sera déterminée lors de l'entretien avec le biologiste référent)
- Les résultats des tests relatifs à la sécurité sanitaire datant de moins de 3 mois :
    - Sérologie VIH : VIH1/VIH2
    - Sérologie hépatite B (VHB) : Ag HBs, Ac anti-HBc et Ac anti-HBs
    - Sérologie hépatite C (VHC)
    - Sérologie syphilis
- Les résultats du statut immunologique de la patiente pour les sérologies suivantes (FACULTATIF)
    - Sérologie rubéole
    - Sérologie toxoplasmose
- Les résultats d'un spermogramme datant de moins de 6 mois à partir de la 1ère tentative d'IAC.
- Les résultats d'un test de migration-survie des spermatozoïdes datant de 6 mois à partir de la première tentative d'IAC, permettant la sélection d'au moins 1.000.000 spermatozoïdes mobiles progressif.
- Les résultats d'une spermoculture datant de moins de 6 mois.
- Le double d'un compte rendu des résultats de chaque optimisation (si non effectué au laboratoire)
- Le consentement écrit du couple préalable à la mise en œuvre de l'IAC et renouvelé à chaque tentative (à remplir et à signer le jour du recueil)
  ER-BDR-002 *(Consentement en vue d'une insémination intraconjugale)*
- ER-BDR-008 : Accord au registre national d'assistance médicale à la procréation

Ne pas hésiter à contacter le laboratoire en cas de problèmes

Unilabs Biologie Hauts de France
Site d'Hénin-Beaumont
89, place Wagon B.P. 139
62253 HENIN BEAUMONT
☎ : 03.21.69.80.00 - Fax: 03.21.69.80.50